



Revalorisation de pension alimentaire après divorce

Par Visiteur

Bonjour,

j'ai divorcé l'année dernière, je paie 1200 euros de pension alimentaire pour mes 2 enfants.

Depuis le divorce, mon épouse voit son salaire augmenté de manière substantielle et de mon côté, je vais me pacser.

dans le contrat de divorce, il est écrit que la valorisation de la pension intervient si les revenus des 2 ex epoux changent.

dans mon contexte, faut il prendre en compte le fait que je vais me pacser en prenant en compte dans mon revenu celui de ma nouvelle compagne ?

enfin, si j'ai de nouvelles charges de famille (nouveau enfant), cela doit il entrer en ligne de compte pour la revalorisation de la pension ?

merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Effectivement toute modification dans votre vie ainsi que dans celle de votre ex femme sont pris en considération pour la modification du montant de la pension alimentaire.

Les revenus de votre nouvelle compagne ne sont pas directement pris en considération. Ils le sont de façon indirectement c'est à dire que le juge va considérer que toutes les charges sont divisées en deux puisque vous vivez en couple. L'arrivée d'un nouvel enfant est également pris en considération.

Cependant si votre ex femme a vu son salaire augmenté et que dans le même temps vous vivez à nouveau en couple, je crains que cela "équilibre" les choses. Bien évidemment si l'écart est très important vous pouvez saisir le juge.

Cordialement